



La mafia fait main basse sur les mines d'or du Mali

Par [Omar Le Mollah](#)

Mondialisation.ca, 06 juin 2008

Le canard déchaîné 6 juin 2008

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Transnationales](#)

Les mégaprojets miniers de Merrex au Mali

Les 690 milliards CFA, versés au Trésor public par les multinationales et après neuf ans d'exploitation des quatre mines industrielles du Mali, ne représentent que 30 % seulement de la valeur des exportations d'or.

Selon le rapport d'enquête de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH),

c'est l'équivalent des dépenses du gouvernement dans les domaines de la Santé et de l'Education pour deux ans. C'est aussi la valeur de l'or de la seule mine de Sadiola, commercialisé entre 1997 et 2002 (614,8 milliards CFA).

Plus grave, les données publiées par les compagnies minières diffèrent, largement, des chiffres officiels.

Autre indice : à en croire le rapport d'enquête de la FIDH, les coûts de production de l'or malien sont les plus bas d'Afrique. Un exemple : pour extraire une tonne de minerai les multinationales dépensent 1,27 dollars. Pour la traiter, elles dépensent 7,28 dollars, auxquels s'ajoutent les coûts administratifs : 3,75 dollars par tonne et les taxes et redevances estimées à 23,8 dollars par once d'or. Au total, le coût opérationnel d'une tonne d'or au Mali est de 95 dollars l'once.

Avec un cours de l'or, toujours en hausse, et des coûts de production maintenus à un faible niveau, les bénéfices réalisés, par les multinationales, sur l'or malien ne cessent de croître : 108 dollars sur l'once d'or en 2003 ; 230 dollars sur l'once en 2004 et 245 dollars sur l'once en 2005.

Alors question : à qui profite l'or du Mali ?

L'Etat malien et la portion congrue

Le conflit qui a opposé, durant deux ans, l'administration fiscale malienne aux compagnies minières, témoigne des difficultés du gouvernement malien à défendre ses intérêts, face à la machine corruptrice des multinationales.

Selon un audit publié en décembre 2003, les mines de Sadiola et de Yatela devraient, à l'Etat malien, environ 15,6 millions de dollars, au titre des taxes sur les bénéfices impayées et les pénalités afférentes entre 2000 et 2002.

Mais les directions de ces mines ont discuté avec les conseils fiscaux et ont conclu que toutes les taxes avaient été payées. Curieusement. Et, pire, que le rapport d'audit était sans fondement.

En fin de compte, l'Etat malien n'obtient qu'un tiers des sommes dûes par ces compagnies minières : 5,2 millions de dollars, alors qu'elles devaient au trésor public la bagatelle de 15,6 millions de dollars.

Pour que l'or brille pour tous les maliens, une seule solution : renégocier les contrats avec les multinationales, après un nouvel audit de toutes les mines industrielles.

Prévue, il a cinq ans, la signature des contrats d'audit est, sans cesse, reportée. Pourquoi ? Seul Abou -Bakar Traoré, Ministre des Finances, peut y répondre.

Les compagnies minières, prises en flagrant délice de ... vol

Qu'elles soient sud -africaines, canadiennes, suisses ou anglo -saxonnes... les sociétés minières décrochent, pour une bouchée de pain, d'importantes concessions. Sous prétexte, qu'elles sont les seules à pouvoir installer les infrastructures, permettant l'extraction du métal jaune malien, à l'échelle industrielle.

Elles s'accaparent de superficies de terres, dépassant, parfois, celles autorisées par leurs contrats, sur lesquelles elles érigent des forteresses impénétrables, dirigées par des sud-africains, qui imposent leurs conditions de travail à la main d'œuvre locale.

Mais de ces millions de dollars, extraits chaque mois de notre sous-sol, le Trésor public ne perçoit que des broutilles, dont l'Etat malien se contente. Curieusement.

Alors question : l'or, une malédiction pour le Mali ? Enquête.

Des villages disséminés dans la brousse, des champs de mil et de coton, abandonnés aux maigres troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres...

La vie est loin d'être rose pour les paysans et éleveurs de la localité de Bougouni.

Et pourtant, c'est ici qu'a été inaugurée, le 15 février 2001, l'usine d'exploitation de la mine d'or de Morila. Avec une réserve, estimée à plusieurs centaines de tonnes, ce site minier est réputé, comme le plus prometteur des mines répertoriées dans le KénéDougou.

C'est la compagnie sud-africaine, AngloGold qui l'exploite. Avec un rendement moyen de 19 tonnes d'or par an.

Si la gestion de cette mine est réputée rigoureuse, avec parfois des méthodes dignes, du régime de l'apartheid, les responsables d'AngloGold accordent peu d'intérêt à la protection de l'environnement.

Depuis sept ans, l'ONG « Guamina » tente d'alerter les pouvoirs publics sur les risques encourus par les populations. En vain !

Pour museler les populations, au bord de la révolte, la direction d'AngloGold a électrifié certains villages, installé un réseau d'adduction d'eau et fait construire quelques salles de classe pour pouvoir scolariser les enfants sur place.

Geste de solidarité ou rachat du silence des populations locales ?

Une certitude : selon les études menées sur le terrain par l'ONG « Guamina », les eaux souterraines de Morila sont contaminées par le cyanure. La flore, aussi.

Contrats flous, manque de transparence.

Mais, à côté de la mine industrielle, même les éleveurs ont appris, à leurs dépens, à se méfier du « gaz qui tue ». « Il y a eu, il y a quelques années, un écoulement. Une demi-douzaine de bœufs ont péri », raconte un éleveur de Morila.

Avant de formuler un souhait : celui de voir les autorités maliennes ouvrir une enquête, sur l'impact de l'usine de Morila sur leur environnement.

Face au mirage des milliards, générés par le métal jaune, de nombreux problèmes liés à l'exploitation de l'or, par les sociétés minières, demeurent : destruction de la flore et de la faune, fragilisation des sols, dispersion du cyanure dans la nature, contamination des hommes et des animaux.

Après inspection de la mine de Sadiola, l'ONG « Guamina » est parvenue à la même conclusion à Morila : la contamination des eaux souterraines par le cyanure.

La ruée des sociétés minières vers l'or malien s'explique par la politique d'attraction, initiée par le gouvernement malien. C'était dans les années 1990.

Des multinationales, comme Anglogold, Rangold, lamgold, Nevsun Resources, African Metals Corps...s'arrachent des concessions pour l'exploitation de l'or malien.

Mais le manque de transparence, dans l'établissement des contrats, le non-respect du code minier par les multinationales, et les conditions réelles d'exploitation du sous-sol malien rendent difficile le contrôle de ces compagnies minières. Selon une source proche de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines, l'Etat malien exerce un contrôle lointain sur les multinationales : « Ce sont elles qui exploitent et qui commercialisent l'or du Mali » explique-t-il.

Conditions de travail, dignes du régime de l'apartheid

Aux contrats flous, s'ajoutent les compagnies minières fantômes, qui siphonnent de l'or malien. C'est le cas de la multinationale AXMIN, prospectant, non loin de Sadiola, à la frontière avec le Sénégal.

Dirigée par un suisse, Jean-Claude Gandur, la Compagnie a obtenu quatre concessions d'exploitation dans la zone de Kofi (région ouest du Mali). Avec des intérêts qui donnent froid dans le dos.

Bref, l'or du Mali profite, largement, aux multinationales qui décrochent, pour une bouchée de pain, d'importantes concessions. Sous prétexte, qu'elles sont les seules à pouvoir installer les infrastructures, permettant l'extraction de l'or à l'échelle industrielle.

Les usines de traitement du minerai s'accaparent de superficies de terres, dépassant celles autorisées par leurs contrats, sur lesquelles elles érigent des forteresses impénétrables, dirigées par des sud-africains, qui imposent leurs conditions de travail à la main d'œuvre locale.

Certaines multinationales ont, parfois, recours à des méthodes de travail dignes du régime de l'apartheid. Comme l'a démontré, Camille Vitry, dans son film intitulé : « le prix de l'or », présenté au forum des peuples, tenu à Kita.

Le second dégât, causé à notre pays, par les multinationales, est d'ordre financier.

En neuf ans d'exploitation de nos mines, c'est-à-dire entre 1997 et 2005, les quatre mines industrielles du Mali n'ont rapporté que 690 milliards CFA à l'économie malienne. Soit, 76 milliards CFA par an.

L'Or du Mali, pillé par les multinationales

De ce pactole, l'Etat malien n'a touché que 49,4 %, l'équivalent de 341,7 milliards CFA. Le reste, c'est-à-dire 294 milliards CFA (42,6 %) est reparti entre les fournisseurs : carburant, matériel de bureau, lubrifiants etc...

S'y ajoute la part des salariés qui, durant ces neuf années, n'ont touché que 45 milliards CFA. Soit 6,5 % seulement de la rente minière. Quant aux populations locales, premières victimes du cyanure, elles n'ont bénéficié que de 9,2 milliards CFA. L'équivalent de 1,3 % de la rente minière.

Selon le rapport d'enquête de la Fédération Internationale des Droits de l'homme (FIDH), l'or malien profite, seulement, aux multinationales.

« Le Mali a offert aux investisseurs internationaux un environnement propice à leur enrichissement, mais qui ne garantit, ni le respect des droits fondamentaux, ni l'amélioration, à long terme, des conditions de vie de la population », précise le rapport de la FIDH. Car, dit -elle, les multinationales maximisent leur profit, avec la complicité d'un Etat, qui ne peut ou ne veut contrôler leurs activités. Un Etat qui, toujours selon le rapport d'enquête de la FIDH, ne peut obliger les sociétés minières à respecter leurs obligations, en matière de droits de l'Homme et de protection de l'environnement. Et le rapport d'enquête de la FIDH de conclure : « le Mali, pauvre d'entre les pauvres d'Afrique Sub-saharienne, a offert aux investisseurs internationaux un environnement propice à leur enrichissement, avec des coûts d'exploitation parmi les plus bas du monde, au détriment du sien », nous y reviendrons, dans nos prochaines éditions.

Le mal frôle la gangrène

Notre pays a mal partout. A son administration, gangrenée par la corruption et le népotisme. A ses finances publiques, saignées à blanc, par les « saigneurs de la Rue publique », qui semblent bénéficier d'une immunité à vie.

A sa justice, « indépendante de tout, sauf de l'argent sale », selon la formule, désormais, célèbre de Me Fanta Sylla, ex -Garde des « Sôts ».

A son école, au sein de laquelle, Enseignants, Elèves et Etudiants sont victimes des NST : les notes sexuellement transmissibles.

Le Mali a mal à ses cadres, dont la devise est, désormais, « bouffe et tais -toi ». A ses Ministres, plus soucieux de leur toilette, que de la misère du peuple.

En un mot comme en cent, le Mali a mal partout. Pire, le mal frôle la gangrène. Partout le même constat, l'amer constat : les maliens se croient, aujourd'hui, sans avenir.

Or, être sans avenir, c'est mourir un peu. C'est mourir tout court.

Le hic qui fait tic, c'est que rien n'est entrepris, par les princes qui nous gouvernent, pour désamorcer la colère de nos populations. Le réveil risque d'être brutal. Très brutal. A bon entendeur...

Le Mollah Omar



Vue de la mine d'or de Morila et



de son unité de traitement inauguré le 15 février 2001 (photo CNPI)

Canard Déchainé du 4 juin 2008

Articles Par : [Omar Le Mollah](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca